

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue publiquement le 20 juillet 2020 à 19 h, et ajournée au 21 juillet 2020 à 13h à la Salle Rousseau-Vermette de la Place des citoyens située au 999, boulevard de Sainte-Adèle à Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle sont présents les membres du conseil suivants formant le quorum :

Madame Nadine Brière	Mairesse
Monsieur Pierre Lafond	Conseiller du district 1
Monsieur Roch Bédard	Conseiller du district 2
Monsieur Robert Bélisle	Conseiller du district 3
Monsieur Martin Jolicoeur	Conseiller du district 4
Madame Frédérique Cavezzali	Conseillère du district 5

Sont également présents la greffière et directrice des Services juridiques ainsi que le directeur général.

\*\*\*\*\*

Madame la mairesse Nadine Brière déclare la séance ouverte à 19 h, s'adresse au public et répond aux questions reçues du public.

\*\*\*\*\*

### **RÉSOLUTION NO. 2020-205**

#### **Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 20 juillet 2020**

Les amendements suivants sont :

**PROPOSÉS PAR : Monsieur le conseiller Pierre Lafond**

D'ajouter les sujets suivants de la rubrique « Administration » :

- 2.5) Séances du conseil à la Place des citoyens
- 2.6) Comité plénier – ouvert au public
- 2.7) Ressources humaines

**POUR : M. Pierre Lafond  
M. Roch Bédard  
M. Robert Bélisle  
M. Martin Jolicoeur  
Mme Frédérique Cavezzali**

**L'AMENDEMENT EST ACCEPTÉ**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Martin Jolicoeur**

**POUR : M. Pierre Lafond  
M. Roch Bédard  
M. Robert Bélisle  
M. Martin Jolicoeur  
Mme Frédérique Cavezzali**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le conseil adopte l'ordre du jour amendé de la séance ordinaire du 20 juillet 2020.

### **RÉSOLUTION NO. 2020-206**

#### **Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 15 juin 2020 et de la séance extraordinaire du 13 juillet 2020**

ATTENDU QUE chaque membre du conseil a reçu une copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du 15 juin 2020 et de la séance extraordinaire du 13 juillet 2020 au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard**

**POUR : M. Pierre Lafond  
M. Roch Bédard  
M. Robert Bélisle**

**M. Martin Jolicoeur  
Mme Frédérique Cavezzali**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le conseil approuve les procès-verbaux de la séance ordinaire du 15 juin 2020 et de la séance extraordinaire du 13 juillet 2020.

**RÉSOLUTION NO. 2020-207**

**Autorisation de signature – *Programme supplément au loyer (Marché privé SL1)***

ATTENDU QUE le ministre des Finances a annoncé, lors du discours sur le budget 2015-2016, la création de 5 800 nouvelles unités d'ici 2019-2020 dans le cadre du programme Supplément au loyer;

ATTENDU QU'en vertu du paragraphe 3 du premier alinéa de l'article 3 de la *Loi sur la Société d'habitation du Québec*, la Société a notamment pour objet de mettre à la disposition des citoyens du Québec des logements à loyer modique;

ATTENDU QU'en vertu du deuxième alinéa de l'article 3 de cette loi, la Société prépare et met en œuvre, avec l'autorisation du gouvernement, les programmes lui permettant de rencontrer ses objets;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a, par le décret 869-2015 du 7 octobre 2015, autorisé la mise en œuvre du programme Supplément au loyer-Marché privé (SL1);

ATTENDU QU'une entente tripartite doit intervenir entre la SHQ, l'Office municipal d'habitation des Pays-d'en-Haut (« l'Office ») et la Ville de Sainte-Adèle pour le *Programme de supplément au loyer Marché privé (SL1)*;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:            M. Roch Bédard**

POUR :            **M. Pierre Lafond  
M. Roch Bédard  
M. Robert Bélisle  
M. Martin Jolicoeur  
Mme Frédérique Cavezzali**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE la Ville de Sainte-Adèle confie la gestion du *Programme de supplément de loyer* à l'Office municipal d'habitation des Pays-d'en-Haut ;

QUE cette entente soit d'une durée de cinq ans ;

QUE la Ville de Sainte-Adèle s'engage à payer dix pour cent (10 %) des coûts de subvention et de gestion du supplément au loyer ;

QUE la mairesse et la greffière soient autorisées à signer, pour la Ville de Sainte-Adèle, l'entente à intervenir entre la SHQ, l'Office et la Ville relative au *Programme de supplément au loyer Marché privé (SL1)*.

**RÉSOLUTION NO. 2020-208**

**Réserve foncière – Projet de construction d'une nouvelle école à Sainte-Adèle**

ATTENDU la résolution adoptée par le Centre de services scolaires des Laurentides ;

ATTENDU les prévisions ministérielles de l'effectif scolaire pour la prochaine année;

ATTENDU le niveau de vétusté de l'école Chante-au-Vent;

ATTENDU les prévisions démographiques de la Ville de Sainte-Adèle pour les cinq (5) prochaines années;

ATTENDU que le Centre de services scolaire des Laurentides désire soumettre un projet de construction d'une nouvelle école à Sainte-Adèle;

ATTENDU que pour se faire, la Ville de Sainte-Adèle désire procéder à l'acquisition de deux terrains ;

ATTENDU que pour éviter la spéculation sur les terrains que la Ville veut acquérir, il est judicieux de procéder à imposition de réserves pour fins publiques ;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Robert Bélisle**

**POUR : M. Roch Bédard  
M. Robert Bélisle  
M. Martin Jolicoeur  
Mme Frédérique Cavezzali**

**CONTRE : M. Pierre Lafond**

**ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ**

QUE la Ville impose une réserve pour fins publiques sur les lots 3 890 196 et 4 613 065;

QUE Me Audrey Sénécal, greffière et directrice des services juridiques, soit mandatée pour obtenir une description technique des deux lots par un arpenteur-géomètre et pour procéder au nom de la Ville à la publication des réserves.

#### **RÉSOLUTION NO. 2020-209**

**Amendement de la résolution 2020-121 (Véhicules électriques urbanisme)**

ATTENDU la résolution 2020-121, adoptée lors de la séance ordinaire du 20 avril 2020 concernant la fourniture de deux véhicules compacts électriques pour le Service de l'urbanisme;

ATTENDU la correspondance de monsieur Marc Charron, chef de division des approvisionnements, datée du 9 juillet 2020 concernant la disposition du Mitsubishi Imiev 2012 ;

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE: Mme Frédérique Cavezzali**

**POUR : M. Roch Bédard  
M. Robert Bélisle  
M. Martin Jolicoeur  
Mme Frédérique Cavezzali**

**CONTRE : M. Pierre Lafond**

**ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ**

QUE la résolution 2020-121 soit amendée en modifiant le résolu suivant:

« QUE le conseil autorise le chef de division des approvisionnements à disposer du Mitsubishi-Miev 2012 en échange et à signer les documents pour obtenir les subventions »

par le texte suivant :

« QUE le conseil autorise le chef de division des approvisionnements à signer les documents pour obtenir les subventions »

## **RÉSOLUTION NO. 2020-210**

ATTENDU QUE la présente résolution a été transmise par monsieur le conseiller Pierre Lafond à la greffière lors de la présente séance ;

ATTENDU QUE le texte ci-après a été soumis par monsieur le conseiller Pierre Lafond;

ATTENDU la Covid-19 et la pandémie actuelle;

### **IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Pierre Lafond**

QUE toutes les séances du conseil se tiennent dorénavant à la Place des citoyens et que Nous TV prenne les dispositions nécessaires pour que tout soit filmé avec un maximum de 1 000\$;

POUR :       **M. Pierre Lafond**  
                  **M. Martin Jolicoeur**  
                  **Mme Frédérique Cavezzali**

CONTRE :     **Mme Nadine Brière**  
                  **M. Roch Bédard**  
                  **M. Robert Bélisle**

**LA RÉSOLUTION 2020-210 EST RÉPUTÉE REJETÉE CAR ÉGALITÉ DES VOIX.**

## **RÉSOLUTION NO. 2020-211**

ATTENDU QUE la présente résolution a été transmise par monsieur le conseiller Pierre Lafond à la greffière lors de la présente séance ;

ATTENDU QUE le texte ci-après a été soumis par monsieur le conseiller Pierre Lafond;

ATTENDU la dette à long terme de 47 millions de la ville (53 millions si l'on tient compte du complexe sportif);

ATTENDU les taxes qui sont de 30% plus élevées que dans les municipalités environnantes;

ATTENDU les frais juridiques de 37,50\$ par citoyen pour un total de 457 000\$ pour l'année 2019, ce qui nous place au premier rang de la province et ce du double de la municipalité de Richelieu à 19,41\$ par citoyen;

ATTENDU la délégation de pouvoir par le règlement 1203 du directeur général de payer tous les frais d'avocat;

ATTENDU QUE les membres du conseil ne peuvent approuver ces frais d'avocat par résolution formelle devant les citoyens;

ATTENDU les recommandations de l'ancien ministre des affaires municipales Monsieur Rémy Trudel que les élus devraient débattre publiquement;

ATTENDU QUE les conseils de ville sont des instances de reddition de compte et que la transparence est de mise;

### **IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Pierre Lafond**

QUE tous les comités pléniers se tiennent dorénavant à la salle du conseil devant les citoyens afin que ceux-ci puissent y assister de façon intégrale afin de bien comprendre le raisonnement des conseillers face aux importantes décisions qu'ils ont à prendre dans l'intérêt des citoyens et du bien commun.

POUR :       **M. Pierre Lafond**

CONTRE : **M. Roch Bédard**  
**M. Robert Bélisle**  
**M. Martin Jolicoeur**  
**Mme Frédérique Cavezzali**

**LA RÉOLUTION 2020-211 EST RÉPUTÉE REJETÉE À LA MAJORITÉ DES VOIX.**

**RÉSOLUTION NO. 2020-212**

ATTENDU QUE la présente résolution a été transmise par monsieur le conseiller Pierre Lafond à la greffière lors de la présente séance ;

ATTENDU QUE le texte ci-après a été soumis par monsieur le conseiller Pierre Lafond;

ATTENDU QUE le directeur général d'une municipalité doit faire preuve de réserve dans l'exercice de ses fonctions;

ATTENDU QUE maître Filiatreault, directeur général de la municipalité a mentionné à plusieurs reprises lors de séances du conseil télévisées que le conseiller Lafond fait du harcèlement auprès des employés municipaux;

ATTENDU QU'aucun rapport n'a été déposé publiquement devant un quelconque tribunal approprié et qu'aucun jugement n'a été rendu;

ATTENDU QUE lorsqu'un directeur général fait une sortie publique, il doit être gouverné par son devoir de neutralité et de réserve, lequel est reconnu depuis fort longtemps;

ATTENDU QUE maître Filiatreault allègue de manière générale et imprécise sans ne mentionner aucun fait ni avis juridique et sans même produire le rapport en question et le déposer au conseil;

ATTENDU QUE ses accusations sont laconiques, erronées et prétend des intentions qui ne sont pas prouvées;

ATTENDU QUE maître Filiatreault a maintes fois outrepassé ses fonctions et a contrevenu à son devoir de réserve et de neutralité;

ATTENDU QU'il est de la responsabilité des conseillers de sanctionner ce genre de comportement;

ATTENDU QUE maître Filiatreault, en ne déposant pas ce rapport qu'il a qualifié lui-même d'accablant, il s'est substitué à un juge dans l'interprétation et en accusant formellement ledit conseiller;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Pierre Lafond**

QUE le conseil demande à maître Filiatreault de se gouverner en tenant compte de son devoir de réserve et de neutralité, en s'abstenant de faire des allégations de harcèlement non prouvées et qu'une réprimande soit versée à son dossier s'il y a récidive de sa part, cette présente résolution constituant un avertissement;

QUE le conseil demande des excuses publiques auprès du directeur général concernant ces allégations non prouvées;

POUR : **M. Pierre Lafond**

CONTRE : **M. Roch Bédard**  
**M. Robert Bélisle**  
**M. Martin Jolicoeur**  
**Mme Frédérique Cavezzali**

**LA RÉOLUTION 2020-212 EST RÉPUTÉE REJETÉE À LA MAJORITÉ DES VOIX.**

\*\*\*\*\*

Monsieur le conseiller Pierre Lafond a été expulsé de la Salle Rousseau-Vermette de la Place des citoyens par madame la mairesse Nadine Brière à 19h42.

\*\*\*\*\*

Madame la mairesse Nadine Brière ajourne la séance du 20 juillet 2020 à 19h46.

\*\*\*\*\*

En vertu de l'article 326 de la *Loi sur les cités et villes*, la séance ajournée est continuée le 21 juillet 2020 à 13 h.

Sont présents les membres du conseil suivants formant le quorum :

Madame Nadine Brière	Mairesse
Monsieur Roch Bédard	Conseiller du district 2
Monsieur Robert Bélisle	Conseiller du district 3
Monsieur Martin Jolicoeur	Conseiller du district 4
Madame Frédérique Cavezzali	Conseillère du district 5

Sont également présents la greffière et directrice des Services juridiques ainsi que le directeur général.

Monsieur le conseiller Pierre Lafond ayant été expulsé est absent.

\*\*\*\*\*

### **RÉSOLUTION NO. 2020-213**

**Amendement de la *Politique des conditions de travail et de la rémunération du personnel cadre de la Ville de Sainte-Adèle* – Création en embauche – Conseillère en ressources humaines**

ATTENDU la recommandation de monsieur Simon Filiatreault, directeur général, datée du 2 juillet 2020;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard**

**POUR : M. Roch Bédard  
M. Robert Bélisle  
M. Martin Jolicoeur  
Mme Frédérique Cavezzali**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le conseil accepte les dispositions du rapport et entérine l'embauche de madame Zalie Charette au poste de conseillère en ressources humaines et que son salaire soit fixé selon l'échelon 1 de la classe 4 de la grille salariale incluse à la politique, et ce, à compter du 21 juillet 2020;

QUE la politique en vigueur concernant les conditions de travail et de la rémunération du personnel cadre de la Ville de Sainte-Adèle soit amendée en conséquence.

### **RÉSOLUTION NO. 2020-214**

**Amendement de la *Politique des conditions de travail et de la rémunération du personnel cadre de la Ville de Sainte-Adèle* – Création et nomination – Poste de directeur adjoint au Service des loisirs**

ATTENDU la recommandation de monsieur Simon Filiatreault, directeur général, datée du 2 juillet 2020;

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Frédérique Cavezzali**

**POUR : M. Roch Bédard  
M. Robert Bélisle**

**M. Martin Jolicoeur  
Mme Frédérique Cavezzali**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le conseil accepte les dispositions du rapport et entérine la promotion de monsieur Vincent Bélanger au poste de directeur adjoint au Service des loisirs et que son salaire soit fixé selon l'échelon 2 de la classe 4 de la grille salariale incluse à la politique, et ce, à compter du 21 juillet 2020;

QUE la politique en vigueur concernant les conditions de travail et de la rémunération du personnel cadre de la Ville de Sainte-Adèle soit amendée en conséquence.

**RÉSOLUTION NO. 2020-215**

**Embauche – Coordonnateur aux loisirs, culture et vie communautaire**

ATTENDU le départ de madame Marilyn Lortie, coordonnatrice aux loisirs du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire;

ATTENDU la recommandation de monsieur Christian Nadeau, directeur du Service des loisirs, datée du 6 juillet 2020, relativement à l'embauche de monsieur Charles Gallant-Roberge au poste de coordonnateur aux loisirs, culture et vie communautaire;

ATTENDU la recommandation de monsieur Simon Filiatreault, directeur général, datée du 7 juillet 2020;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:                    M. Martin Jolicoeur**

POUR :            **M. Roch Bédard  
M. Robert Bélisle  
M. Martin Jolicoeur  
Mme Frédérique Cavezzali**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le conseil accepte les dispositions des rapports et entérine l'embauche de monsieur Charles Gallant-Roberge, au poste de coordonnateur aux loisirs, culture et vie communautaire et que son salaire soit fixé selon l'échelon 1 de la classe 2 de la grille salariale incluse à la *Politique des conditions de travail et de la rémunération du personnel cadre de la Ville de Sainte-Adèle*, et ce, à compter du 21 juillet 2020.

**RÉSOLUTION NO. 2020-216**

**Embauche – Trésorière adjointe**

ATTENDU le départ de madame Brigitte Forget, trésorière en date du 24 juillet 2020;

ATTENDU QUE madame Julie Brazeau, trésorière adjointe, a été nommée par résolution le 15 juin dernier au poste de trésorière de la ville à partir du 27 juillet 2020;

ATTENDU la recommandation datée du 13 juillet 2020 de monsieur Simon Filiatreault, directeur général, relativement à l'embauche d'une nouvelle trésorière adjointe ;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:                    M. Roch Bédard**

POUR :            **M. Roch Bédard  
M. Robert Bélisle  
M. Martin Jolicoeur  
Mme Frédérique Cavezzali**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le conseil accepte les dispositions du rapport et entérine l'embauche de madame Josianne Tremblay au poste de trésorière adjointe, et ce, à partir du 10 août 2020 ;

QUE celle-ci bénéficie des avantages inscrits à la *Politique des conditions de travail et de la rémunération du personnel cadre* en vigueur et que sa rémunération soit établie à l'échelon 1 de la classe 5 de la grille salariale incluse à la politique précitée.

#### **RÉSOLUTION NO. 2020-217**

##### **Embauche – Adjointe administrative à la cour municipale**

ATTENDU la recommandation de monsieur Simon Filiatreault, directeur général, datée du 13 juillet 2020;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :**            **M. Robert Bélisle**  
**POUR :**            **M. Roch Bédard**  
                         **M. Robert Bélisle**  
                         **M. Martin Jolicoeur**  
                         **Mme Frédérique Cavezzali**

##### **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le conseil accepte les dispositions du rapport et engage madame Caroline Berthiaume au poste d'adjointe administrative à la cour municipale de la Ville de Sainte-Adèle, et ce, selon le salaire et les conditions de travail prévus à la convention collective en vigueur, et ce, à compter du 10 août 2020.

#### **RÉSOLUTION NO. 2020-218**

##### **Autorisation de signature – Contrat d'embauche pour le remplacement au poste de coordonnatrice aux loisirs, culture et vie communautaire**

ATTENDU le congé de maternité de madame Julie Champagne, coordonnatrice aux loisirs (arts, culture et patrimoine);

ATTENDU le rapport de monsieur Christian Nadeau, directeur du Service des loisirs, culture et vie communautaire, daté 6 juillet 2020;

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE:**            **Mme Frédérique Cavezzali**  
  
**POUR :**            **M. Roch Bédard**  
                         **M. Robert Bélisle**  
                         **M. Martin Jolicoeur**  
                         **Mme Frédérique Cavezzali**

##### **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le conseil accepte les dispositions du rapport et entérine l'embauche de madame Brigitte Vincent au poste cadre de coordonnatrice aux loisirs (en remplacement de Mme Julie Champagne), et ce, à partir du 3 août 2020;

QUE le directeur général soit autorisé à signer le contrat d'embauche à intervenir.

#### **RÉSOLUTION NO. 2020-219**

##### **Autorisation de signature – Lettre d'entente #6 (horaire de travail) – Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Ville de Sainte-Adèle (CSN) – Section bibliothèque**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :**            **M. Martin Jolicoeur**  
  
**POUR :**            **M. Roch Bédard**  
                         **M. Robert Bélisle**  
                         **M. Martin Jolicoeur**  
                         **Mme Frédérique Cavezzali**



## **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le conseil accepte la lettre d'entente # 6 concernant l'horaire de travail du technicien en documentation de la bibliothèque à intervenir entre le syndicat des travailleuses et travailleurs de la Ville de Sainte-Adèle (CSN) – section bibliothèque et la Ville de Sainte-Adèle ;

QUE la directrice des ressources humaines et le directeur général soient autorisés à signer la lettre d'entente, pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle.

### **RÉSOLUTION NO. 2020-220**

**Autorisation de signature – Contrat d'embauche pour poste de directrice des ressources humaines**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Roch Bédard**

**POUR : M. Roch Bédard  
M. Robert Bélisle  
M. Martin Jolicoeur  
Mme Frédérique Cavezzali**

## **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le conseil entérine l'embauche de madame Annie Boisclair au poste cadre de directrice des ressources humaines, et ce, rétroactivement depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2020;

QUE le directeur général soit autorisé à signer le contrat d'embauche à intervenir.

### **RÉSOLUTION NO. 2020-221**

**Autorisation de dépense – Réparation de la rétrocaveuse John Deere 710, V-35**

ATTENDU le rapport de monsieur François Latour, contremaître du Service des travaux publics, daté du 16 juillet 2020;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Robert Bélisle**

**POUR : M. Roch Bédard  
M. Robert Bélisle  
M. Martin Jolicoeur  
Mme Frédérique Cavezzali**

## **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense pour les réparations de la rétrocaveuse John Deere 710, V-35 pour un montant total de 39 968,07\$, à même le budget du Service des travaux publics.

### **RÉSOLUTION NO. 2020-222**

**Mandat à l'Union des Municipalités du Québec (UMQ) – Appel d'offres # CHI-20212022 achat de différents produits chimiques utilisés pour le traitement des eaux**

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom d'autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de sept (7) différents produits chimiques utilisés dans le traitement des eaux usées et potables : Hypochlorite de sodium, Pass 10, PAX-XL6, PAX-XL8, Chaux calcique hydratée, Charbon activé et Silicate de sodium N;

ATTENDU QUE les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du Code municipal :

- permettent à une municipalité (ou MRC ou Régie) de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;

- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti au Règlement de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle désire participer à cet achat regroupé pour se procurer la fourniture de produits chimiques en vrac pour le traitement des eaux, dont le silicate de sodium N en vrac et en tôte (utilisés pour les puits) dans les quantités nécessaires pour ses activités des années 2021 et 2022;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Martin Jolicoeur**

POUR : **M. Roch Bédard  
M. Robert Bélisle  
M. Martin Jolicoeur  
Mme Frédérique Cavezzali**

### **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récéité au long;

QUE la Ville de Sainte-Adèle confirme son adhésion au regroupement d'achats CHI-20212022 mis en place par l'Union des municipalités du Québec (UMQ) couvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au le 31 décembre 2022 et visant l'achat de produits chimiques en vrac pour le traitement des eaux, dont le silicate de sodium N en vrac et en tôte (utilisés pour les puits) nécessaires aux activités de notre organisation municipale;

QUE la Ville de Sainte-Adèle confie à l'UMQ le mandat de préparer, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour adjudger un ou des contrats d'achats regroupés couvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2022;

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Ville de Sainte-Adèle s'engage à fournir à l'UMQ les noms et quantités de produits chimiques dont elle aura besoin annuellement en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ce document à la date fixée;

QUE la Ville de Sainte-Adèle confie, à l'UMQ, le mandat d'analyse des soumissions déposées et de l'adjudication des contrats d'une durée de deux (2) ans, selon les termes prévus au document d'appel d'offres et de la loi applicable;

QUE si l'UMQ adjudge un contrat, la Ville de Sainte-Adèle s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjudgé;

QUE la Ville de Sainte-Adèle reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants. Ledit taux est fixé à 1.6 % pour les organisations membres de l'UMQ et à 3.5% pour celles non-membres de l'UMQ;

QU'un exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

### **RÉSOLUTION NO. 2020-223**

#### **Adjudication – Acquisition d'une station totale robotisée – GEN-2020-017**

ATTENDU la demande de soumissions effectuée concernant l'acquisition d'une station totale robotisée;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 18 juin dernier et que les compagnies ayant déposées des soumissions sont les suivantes:

<b>Noms des soumissionnaires</b>	<b>Station</b>	<b>Prix soumis</b>
Les équipements d'arpentage Cansel inc.	Neuve	28 168,88\$
Abtech Services Polytechniques inc.	Neuve	37 627,87\$
Abtech Services Polytechniques inc.	Usagée	31 037,50\$

ATTENDU la recommandation de madame Karine Lorrain, directrice des Services techniques, datée du 25 juin 2020 ;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Robert Bélisle**

POUR : **M. Roch Bédard  
M. Robert Bélisle  
M. Martin Jolicoeur  
Mme Frédérique Cavezzali**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'accorder l'achat du *Trimble S5 avec prisme 360* de la compagnie *Les équipements d'arpentage Cansel inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant de 28 168,88\$, taxes incluses;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à financier tous les paiements requis à même le fonds de roulement, remboursable sur une période de 5 ans.

#### **RÉSOLUTION NO. 2020-224**

**Recommandation de paiement – Travaux de bouclage d'aqueduc du secteur Entremonts – GEN-2018-020**

ATTENDU la recommandation de paiement pour les travaux de bouclage d'aqueduc du secteur Entremonts;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Martin Jolicoeur**

POUR : **M. Roch Bédard  
M. Robert Bélisle  
M. Martin Jolicoeur  
Mme Frédérique Cavezzali**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

DE procéder au paiement # 6 (acceptation provisoire), pour les travaux pour un système d'adduction d'eau potable du Mont-Gabriel au secteur Entremonts, soit un montant de 79 614,51\$, taxes incluses (GEN-2018-020), à la compagnie *Les Entreprises Doménick Sigouin inc.*, et que ce paiement soit effectué à même le règlement d'emprunt 1254 et à la TECQ 2019-2023.

#### **RÉSOLUTION NO. 2020-225**

**Recommandation de paiement – Travaux de réfection du ponceau sur la rue du Manège**

ATTENDU la recommandation de paiement et l'acceptation finale relative aux travaux de réfection du ponceau sur la rue du Manège;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Roch Bédard**

POUR : **M. Roch Bédard  
M. Robert Bélisle  
M. Martin Jolicoeur  
Mme Frédérique Cavezzali**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

DE procéder au paiement #3 et acceptation finale, pour les travaux de réfection du ponceau sur la rue du Manège, soit un montant de 7 076,99\$, taxes incluses (GEN-2018-021), à l'entreprise *Excavation Serge Gingras inc.* et que ce paiement soit effectué à même le règlement d'emprunt 1250.

## RÉSOLUTION NO. 2020-226

### **Adjudication – Travaux de réfection du ponceau et talus rue Dumouchel – GEN-2020-015**

ATTENDU la demande de soumissions effectuée concernant les travaux du ponceau et talus rue Dumouchel;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 28 mai dernier et que les compagnies ayant déposées des soumissions sont les suivantes:

<b>Noms des soumissionnaires</b>	<b>Prix soumis</b>
9129-6558 Québec inc. (David Riddell Excavation/Transport)	142 393.41\$
Nordmec Construction inc.	185 996.79\$
MVC Océan inc.	219 107.29\$
Inter Chantiers inc.	270 633.95\$

ATTENDU la recommandation de madame Louise Yale, chargée de projets des Services techniques, datée du 7 juillet 2020 ;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:            M. Roch Bédard**

POUR :            **M. Roch Bédard  
M. Robert Bélisle  
M. Martin Jolicoeur  
Mme Frédérique Cavezzali**

### **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'accorder le contrat pour les travaux du ponceau et talus rue Dumouchel, à la compagnie 9129-6558 Québec inc. (David Riddell Excavation/Transport), plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant de 142 393.41\$, taxes incluses;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à financer les paiements selon le devis et le bordereau de soumission à même le règlement d'emprunt 1238 type parapluie et le protocole MTQ.

## RÉSOLUTION NO. 2020-227

### **Octroi – Travaux de réfection de la rue de la Rivière – PRR-2020 – GEN-2020-006**

ATTENDU la résolution 2020-148 adoptée lors de la séance ordinaire du 19 mai 2020 pour l'adjudication pour les travaux de réfection routière 2020 (PRR-2020);

ATTENDU QUE le contrat pour lesdits travaux fut octroyé uniquement pour le secteur chemin des Hauteurs;

ATTENDU la réception de la confirmation d'une subvention couvrant 50% des travaux (262 026 \$);

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:            M. Roch Bédard**

POUR :            **M. Roch Bédard  
M. Robert Bélisle  
M. Martin Jolicoeur  
Mme Frédérique Cavezzali**

### **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'accorder le contrat pour les travaux de réfection de la rue de la Rivière, à la compagnie *Pavages Multipro inc.*;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer les paiements selon le devis et le bordereau de soumission à même le règlement d'emprunt 1285 remboursable sur une période de 15 ans.

## RÉSOLUTION NO. 2020-228

### **Recommandation de paiement – Travaux de réfection des infrastructures souterraines – Chemisage des conduites d'égout du secteur Chantovernt**

ATTENDU la recommandation de paiement et l'acceptation provisoire relative aux travaux de réfection des infrastructures souterraines – Chemisage des conduites d'égout du secteur Chantovernt;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Martin Jolicoeur**

**POUR :** M. Roch Bédard  
M. Robert Bélisle  
M. Martin Jolicoeur  
Mme Frédérique Cavezzali

### **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

DE procéder au paiement #1 et acceptation provisoire, pour les travaux de réfection des infrastructures souterraines et chemisage des conduites d'égout du secteur Chantovernt, soit un montant de 41 478,67\$, taxes incluses (GEN-2019-007), à l'entreprise *Services Infraspec inc.* et que ce paiement soit effectué à même le règlement d'emprunt 1282.

## RÉSOLUTION NO. 2020-229

### **Adjudication – Stationnement du parc Mont Loup-Garou, phase 1 – GEN-2020-016**

ATTENDU la demande de soumissions effectuée concernant les travaux pour le stationnement du Parc Mont-Loup-Garou – phase 1;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 29 juin dernier et que les compagnies ayant déposées des soumissions sont les suivantes:

<b>Noms des soumissionnaires</b>	<b>Prix soumis</b>
C et J Bigras Transport inc.	217 508,67\$
Monco Construction inc.	225 952,92\$
David Riddell Excavation/Transport	252 436,05\$
LEGD inc.	280 864,69\$
Inter Chantiers inc.	327 795,38\$
Pavage Jérômien inc.	333 950,64\$
9267-7368 Québec inc.	343 421,85\$

ATTENDU la recommandation de madame Karine Lorrain, directrice des Services techniques, datée du 13 juillet 2020 ;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Robert Bélisle**

**POUR :** M. Roch Bédard  
M. Robert Bélisle  
M. Martin Jolicoeur  
Mme Frédérique Cavezzali

### **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'accorder le contrat, conditionnellement à l'approbation du règlement d'emprunt par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, pour les travaux pour le stationnement du Parc Mont-Loup-Garou – phase 1, à la compagnie *C et J Bigras Transport inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant de 217 508,67\$, taxes incluses;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à financer les paiements selon le devis et le bordereau de soumission à même les fonds requis à la programmation de la TECQ 2019-2023 et à même le règlement d'emprunt 1295, lorsqu'approuvé, remboursable sur une période de 15 ans.

## RÉSOLUTION NO. 2020-230

### **Rejet de soumissions – Travaux de réfection des infrastructures – Rue Morin et secteur Paysan – GEN-2020-012**

ATTENDU la demande de soumissions effectuée concernant les travaux de réfection des infrastructures – Rue Morin et secteur Paysan;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 28 mai dernier et que les compagnies ayant déposée une soumission sont les suivantes:

<b>Noms des soumissionnaires</b>	<b>Prix soumis</b>
Nordmec Construction inc.	1 653 854,25\$
Duroking Construction / 9200-2088 Québec inc.	1 891 476,72\$
Inter Chantiers inc.	2 045 206,74\$
9267-7368 Québec inc.	2 129 837,09\$

ATTENDU QUE l'ensemble du projet dépasse la dépense autorisée par le règlement d'emprunt 1287 et par conséquent le budget alloué;

ATTENDU QUE le conseil juge opportun de retourner en appel d'offres;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:            M. Robert Bélisle**

POUR :            **M. Roch Bédard  
M. Robert Bélisle  
M. Martin Jolicoeur  
Mme Frédérique Cavezzali**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le conseil rejette les soumissions pour le contrat précité;

QUE le conseil autorise le Service du greffe à relancer le processus d'appel d'offres dans les meilleurs délais.

## RÉSOLUTION NO. 2020-231

### **Décisions du conseil – Demandes de dérogations mineures**

ATTENDU les dispositions du règlement 1200-2012-D.M.

ATTENDU les recommandations du comité consultatif d'urbanisme, rédigées dans le procès-verbal du 7 juillet 2020 ;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:            M. Roch Bédard**

POUR :            **M. Roch Bédard  
M. Robert Bélisle  
M. Martin Jolicoeur  
Mme Frédérique Cavezzali**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le conseil **ACCEPTÉ** les demandes de dérogations mineures suivantes:

#### **Résolution du CCU – 2020-074**

Demande formulée relativement à l'immeuble situé sur la **rue de la Traverse**, afin de permettre que pour l'immeuble sis sur les lots 2 230 652 et 5 236 042 du cadastre du Québec (rue de la Traverse) que le lot projeté 6 356 316 ait une largeur moyenne de 34.83 mètres et que le lot projeté 6 356 317 ait une largeur moyenne de 36.85 mètres alors que le règlement de lotissement 1200-2012-L exige 50 mètres et ainsi permettre la subdivision des lots 2 230 652 et 5 236 042 du cadastre du Québec.

Le tout tel que montré au plan cadastral parcellaire de Francis Guindon arpenteur-géomètre sous le numéro 667 de ses minutes daté du 16 juillet 2019.

#### **Résolution du CCU – 2020-075**

Demande formulée relativement à l'immeuble situé sur le **lot 2 493 478 (rue du Cap-À-l'Aigle)**, afin de permettre que la largeur à la rue d'un lot projeté ait une largeur à la rue de 24,51 mètres et une largeur moyenne de 15,59 mètres alors que le *Règlement de lotissement* exige une largeur à la rue et une largeur moyenne de 50 mètres minimum et ainsi permettre le regroupement des lots 2 493 478 et 2 493 481 du cadastre du Québec.

Le tout tel que montré au projet de lotissement préparé par Philippe Bélanger arpenteur-géomètre sous le numéro 4554 de ses minutes daté du 9 juin 2020.

#### **Résolution du CCU – 2020-077**

Demande formulée relativement à l'immeuble situé sur le **lot 2 454 048 (chemin du Chantecler)** afin de permettre pour l'immeuble sis au 173, rue Morin, que la marge avant de l'espace de stationnement soit de 1 mètre de la ligne avant de l'immeuble (vers le chemin du Chantecler) alors que le règlement de zonage 1200-2012-Z exige 1,5 mètre et ainsi permettre l'aménagement d'un espace de stationnement.

Le tout tel que montré au croquis pour lotissement préparé par Philippe Bélanger arpenteur-géomètre daté du 26 juin 2020.

#### **Résolution du CCU – 2020-078**

Demande formulée relativement à l'immeuble situé sur le **lot 4 245 555 (rue du Mont-Terrible)**, afin :

- Permettre que la pente naturelle moyenne
  - du lot projeté 6 377 722 soit de 31,67%
  - du lot projeté 6 377 726 soit de 31,55%
  - du lot projeté 6 377 728 soit de 38,75%

alors que l'article 54 du *Règlement de lotissement* limite la pente à 30%.

- Autoriser que la largeur à la rue du lot projeté 6 377 728 soit de 19,12 mètres et que sa largeur moyenne soit de 19,40 mètres alors que le Règlement de lotissement 1200-2012-L exige 50 mètres.

Le tout permettant le remplacement des lots 2 230 400, 2 453 581, 2 453 586, 3 934 790, 3 934 791, 3 934 793 à 3 934 797 et 6 008 669 du cadastre du Québec. Le tout tel que montré au plan cadastral parcellaire préparé par Philippe Bélanger arpenteur-géomètre sous le numéro 4523 de ses minutes daté du 1<sup>er</sup> juin 2020.

QUE le conseil **REPORTER** la demande de dérogations mineures suivante:

#### **Résolution du CCU – 2020-076**

Demande formulée relativement à l'immeuble situé sur le **lot 6 260 811 (Boulevard de Sainte-Adèle)**, afin de :

- Permettre que pour l'immeuble sis sur le lot 6 260 811 du cadastre du Québec qu'un espace de stationnement de plus de 5 cases soit asphalté sur 55% de sa superficie alors que le règlement de zonage 1200-2012-Z exige qu'il le soit sur 100%.
- Permettre qu'un espace de stationnement d'une série de 20 cases adjacentes et plus ne soit pas isolée par un îlot de verdure tel qu'exigé audit règlement de zonage.

et ainsi permettre la construction dudit stationnement.

Le tout tel que montré au plan préparé par "Régis Côté et associés" daté du 16 juin 2020.

#### **RÉSOLUTION NO. 2020-232**

#### **Décisions du conseil – Demandes d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)**

ATTENDU les recommandations formulées par le comité consultatif d'urbanisme lors de la réunion du 7 juillet 2020 ;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Roch Bédard**

POUR : **M. Roch Bédard**  
**M. Robert Bélisle**  
**M. Martin Jolicoeur**  
**Mme Frédérique Cavezzali**

#### **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le conseil entérine les dispositions des résolutions adoptées par le comité consultatif en urbanisme ci-après indiquées en regard des dossiers suivants concernant la procédure requise par le règlement 1200-2012-P.I.I.A à l'effet d'**ACCEPTER** les demandes de PIIA suivantes :

**Résolution C.C.U. 2020-067 :**

322, chemin Notre-Dame (Modification au PIIA approuvé le 21 mai 2019

- **Construction**

**Résolution C.C.U. 2020-068 :**

1401-1407, boulevard de Sainte-Adèle

- **Enseigne**

**Résolution C.C.U. 2020-069 :**

1455-1465, chemin Pierre-Péladeau

- **Construction**

**Résolution C.C.U. 2020-070 :**

Lot 5 475 027 (chemin Notre-Dame)

- **Construction**

**Résolution C.C.U. 2020-071 :**

2940, rue du Hameau

- **Agrandissement**

**Résolution C.C.U. 2020-073 :**

1022-1024, rue Valiquette

- **Démolition**

QUE le conseil entérine les dispositions de la résolution adoptée par le comité consultatif en urbanisme ci-après indiquée en regard du dossier suivant concernant la procédure requise par le *Règlement 1200-2012-PIIA* à l'effet de **REFUSER** la demande suivante :

**Résolution C.C.U. 2020-072:**

1080, rue Valiquette

- **Enseigne**

La demande est refusée pour les motifs suivants :

- L'immeuble visé par la demande est situé à l'intérieur de la zone CV-001 et est assujéti au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no. 1200-2012-PIIA, relatif à l'affichage;
- La demande ne satisfait pas les critères d'évaluation du règlement sur les PIIA en vigueur notamment en raison du fait de son modèle carte d'affaires et que son fond blanc, ne respectant pas ainsi le critère 115-F sur l'intégration et l'insertion de l'enseigne.

#### **RÉSOLUTION NO. 2020-233**

#### **Adoption de résolution – Demande en vertu du règlement 1000-2008-PPC – 6370, chemin du Lac-Pilon**

ATTENDU QUE les membres du CCU ont pris connaissance d'une demande de modification au *Règlement de zonage* afin de permettre un projet multidisciplinaire comprenant un volet maraîcher (usage A-01), un volet d'ateliers de formation (complémentaire à A-01) et un volet de camping sauvage (C-02-09) pour l'immeuble sis au 6370 chemin du Lac-Pilon ;

ATTENDU QUE le site est déjà occupé par une résidence, laquelle serait conservée ;



ATTENDU QUE la réglementation d'urbanisme ne permet pas la mixité des usages proposés en plus d'interdire certains usages dans la zone VR-031 ;

ATTENDU QUE le projet propose une mise en valeur du milieu rural en plus de ne présenter aucun impact négatif prévisibles compte tenu de la nature et de l'ampleur des activités proposés, le conseil désire répondre favorablement à cette demande ;

ATTENDU QUE le conseil désire utiliser les modalités prévues *Règlement 1000-2008-PPC relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* dû au fait que ce projet répond aux critères d'évaluation dudit règlement ;

ATTENDU la recommandation 2020-031 du comité consultatif d'urbanisme, en date du 3 mars 2020 ;

ATTENDU le rapport transmis par monsieur Eric Généreux, directeur du Service de l'urbanisme et de l'environnement, daté du 8 juin 2020 suite à la consultation publique qui fut tenue par écrit, en ligne, du 22 mai au 5 juin 2020;

ATTENDU le rapport de Me Audrey Senécal, greffière et directrice des Services juridiques, daté du 16 juillet 2020, informant qu'aucune signature n'a été enregistrée suite à l'invitation aux personnes intéressées ayant droit de signer une demande d'approbation référendaire;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Martin Jolicoeur**

POUR : **M. Roch Bédard  
M. Robert Bélisle  
M. Martin Jolicoeur  
Mme Frédérique Cavezzali**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser le projet présenté en vertu du *Règlement 1000-2008-PPC relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble*, visant un projet multidisciplinaire comprenant un volet maraîcher (usage A-01), un volet d'ateliers de formation (complémentaire à A-01) et un volet de camping sauvage (C-02-09), le tout, à même un immeuble résidentiel situé au 6370 chemin du Lac-Pilon, le tout aux conditions suivantes :

Que la présente résolution devient nulle si le projet n'est pas débuté dans les 24 mois de l'entrée en vigueur de la résolution ou si l'usage est abandonné pour une période de 12 mois consécutifs.

#### **RÉSOLUTION NO. 2020-234**

**Autorisation – Politique Fonds Vert 2020**

ATTENDU la *Politique Fonds Vert 2020* adoptée lors de la séance ordinaire du conseil du 16 mars 2020 ;

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE: Mme Frédérique Cavezzali**

POUR : **M. Roch Bédard  
M. Robert Bélisle  
M. Martin Jolicoeur  
Mme Frédérique Cavezzali**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le conseil autorise qu'un montant de 2 000 \$ soit versé à l'École Alternative de Sainte-Adèle pour le *Projet VERT l'Expédition*, tel qu'il appert au formulaire joint à la présente pour en faire partie intégrante.

## RÉSOLUTION NO. 2020-235

### **Demande de reconnaissance des OBNL**

ATTENDU la *Politique de reconnaissance et de soutien des organismes* adoptée lors de la séance ordinaire du conseil du 16 avril 2018 ;

ATTENDU la recommandation de monsieur Vincent Bélanger, coordonnateur, Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, datée du 1<sup>er</sup> juillet 2020 ;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:            M. Martin Jolicoeur**

**POUR :            M. Roch Bédard  
                      M. Robert Bélisle  
                      M. Martin Jolicoeur  
                      Mme Frédérique Cavezzali**

### **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le conseil confirme le statut officiel de l'organisme suivant :

**Organisme régional :**  
Carrefour jeunesse emploi des Pays-d'en-Haut

## RÉSOLUTION NO. 2020-236

### **Approbation – Plan de développement des sentiers du Parc du Mont Loup-Garou**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:            M. Robert Bélisle**

**POUR :            M. Roch Bédard  
                      M. Robert Bélisle  
                      M. Martin Jolicoeur  
                      Mme Frédérique Cavezzali**

### **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le conseil approuve le plan de développement des sentiers du Parc du Mont Loup-Garou présenté par le comité ad hoc de Plein-Air-Sainte-Adèle (PASA), lequel est annexé à la présente pour en faire partie intégrante.

## RÉSOLUTION NO. 2020-237

### **Adjudication – Location d'une roulotte pour le Service de sécurité incendie – SSI-2020-002**

ATTENDU la demande de soumissions effectuée concernant la location d'une roulotte pour le Service de sécurité incendie;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 2 juillet et que la compagnie ayant déposée une soumission est la suivante:

<b>Nom du soumissionnaire</b>	<b>Prix soumis</b>
Location d'Abris Mobiles inc.	39 873,33\$

ATTENDU la recommandation de monsieur Stéphan Turcotte, directeur du Service de sécurité incendie, datée du 7 juillet 2020 ;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:            M. Robert Bélisle**

**POUR :            M. Roch Bédard  
                      M. Robert Bélisle  
                      M. Martin Jolicoeur  
                      Mme Frédérique Cavezzali**

### **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'accorder le contrat pour la location d'une roulotte pour le Service de sécurité incendie, à la compagnie Location d'Abris Mobiles inc., seul soumissionnaire conforme, pour un montant de 39 873,33\$, taxes incluses;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à financer les paiements exigibles pour l'année 2020 selon le devis et bordereau de soumission à même le solde disponible du Programme d'aide financière en sécurité civile Volet 3 prévu à la résolution 2020-093 adoptée à la séance ordinaire du 16 mars 2020 et les paiements exigibles pour les années suivantes à même les budgets des activités d'opérations du Service de sécurité incendie de chacune des années correspondantes.

**RÉSOLUTION NO. 2020-238**  
**AVIS DE MOTION**

Je, Roch Bédard, conseiller municipal, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté le futur règlement d'emprunt 1296 décrétant un emprunt pour faire préparer des études, plans et devis pour la réfection des infrastructures de la rue Saint-Georges;

Un projet de règlement est aussi présenté et déposé séance tenante.

**RÉSOLUTION NO. 2020-239**  
**AVIS DE MOTION**

Je, Frédérique Cavezzali, conseillère municipale, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté le futur règlement SQ-2019-02 amendant le règlement SQ-2019-01 concernant la circulation, le stationnement, la paix et le bon ordre;

Un projet de règlement est aussi présenté et déposé séance tenante.

**RÉSOLUTION NO. 2020-240**

**Second projet de règlement 1200-2012-Z-37 amendant le *Règlement de zonage* – ADOPTION**

ATTENDU QU'en conformité des dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et de l'arrêté ministériel 2020-033 en date du 7 mai 2020, une consultation publique écrite s'est tenue du 22 juin au 7 juillet 2020;

ATTENDU le rapport transmis par Me Audrey Senécal, greffière et directrice des services juridiques en date du 13 juillet 2020 suite à la consultation publique écrite;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:                    M. Martin Jolicoeur**

POUR :            **M. Roch Bédard**  
                      **M. Robert Bélisle**  
                      **M. Martin Jolicoeur**  
                      **Mme Frédérique Cavezzali**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le second projet de règlement 1200-2012-Z-37 amendant le *Règlement de zonage* visant à autoriser la garde de poules en milieu urbain, soit adopté.

QU'il entre en vigueur conformément à la loi.

\*\*\*\*\*

Le Conseil prend acte des rapports suivants :

Dépenses effectuées en vertu du Règlement 1203

- a) Incompressibles – Fonds d'administration –367 763,22\$ pour la période du 6 au 12 juin 2020.
- b) Incompressibles – Fonds d'administration – 21 911,60\$ pour la période du 13 au 19 juin 2020
- c) Incompressibles – Fonds d'administration – 356 547,86\$ pour la période du 20 au 26 juin 2020

- d) Incompressibles – Fonds d’administration – 912 567,19\$ pour la période du 27 juin au 3 juillet 2020
- e) Incompressibles – Fonds d’administration – 638 555,35\$ pour la période du 4 au 10 juillet 2020
- f) Liste des comptes à payer au montant de 1 118 077,41\$ pour le mois de mai 2020
- g) Engagements au montant de 534 740,34\$ pour la période du 1<sup>er</sup> au 30 juin 2020.
- h) Liste au montant de 43 377,64\$ du mois de juin des factures de moins de 2 000\$ ne nécessitant pas de bon de commande.

Dépôt du certificat de la greffière - Procédures d’enregistrement des personnes habiles à voter concernant le règlement d’emprunt 1295 décrétant des dépenses en immobilisations (type parapluie)

Dépôt délégation de pouvoir - Règlement 1203-4 – Dépôt de la directrice des Services techniques - Dépassement des coûts - Réaménagement du centre communautaire

Dépôt délégation de pouvoir - Règlement 1203 - Embauche employé temporaire – Commis à la bibliothèque

Dépôt délégation de pouvoir - Règlement 1203 - Embauche employé surnuméraire col bleu comme journalier chauffeur au Service des loisirs

Dépôt délégation de pouvoir - Règlement 1203 - Embauche employé temporaire col blanc – remplacement personnel administratif

Dépôt délégation de pouvoir - Règlement 1203 - Embauche employé surnuméraire au Service de l’urbanisme – Inspecteur en bâtiment

Dépôt délégation de pouvoir - Règlement 1203-4 – Dépôt de la directrice des Services techniques - Mandat complémentaire - Réfection de la rue Valiquette

Dépôt délégation de pouvoir – Règlement 1203 – Embauche employé saisonnier pour l’été au Service des loisirs

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION NO. 2020-241**

**Levée de la séance**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Martin Jolicoeur**

**POUR : M. Roch Bédard  
M. Robert Bélisle  
M. Martin Jolicoeur  
Mme Frédérique Cavezzali**

**ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ**

QUE la séance soit levée à 13 h 21.

\*\*\*\*\*

(s) Nadine Brière

\_\_\_\_\_  
Mme Nadine Brière, Mairesse

(s) Audrey Senécal

\_\_\_\_\_  
Me Audrey Senécal, Greffière et directrice des Services juridiques